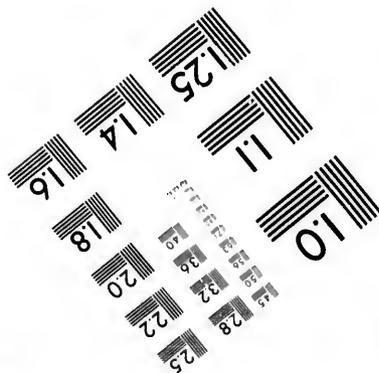
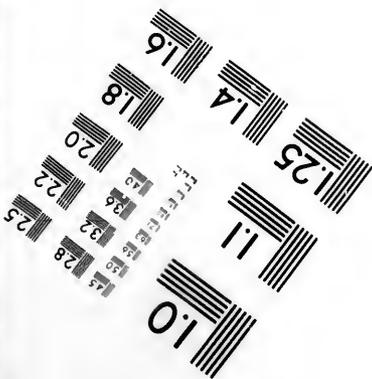
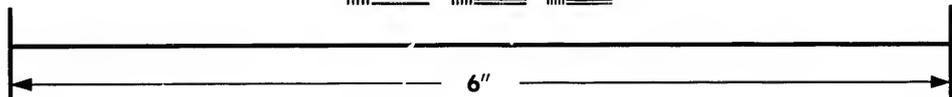
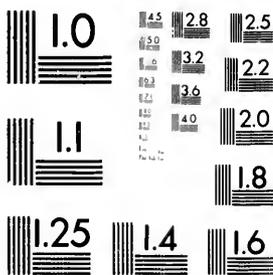


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 2.8  
3.2 2.5  
3.6 2.2  
2.0  
8

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
01

**© 1981**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

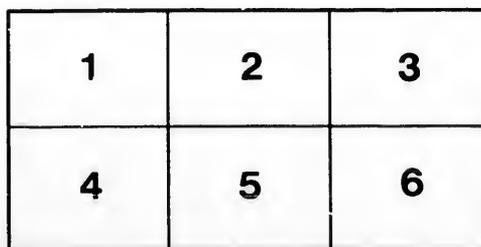
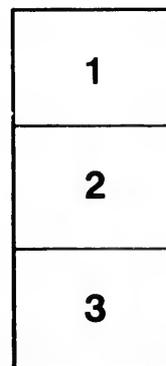
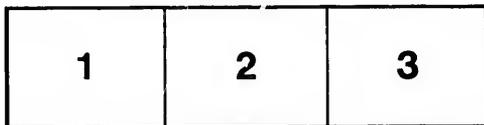
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

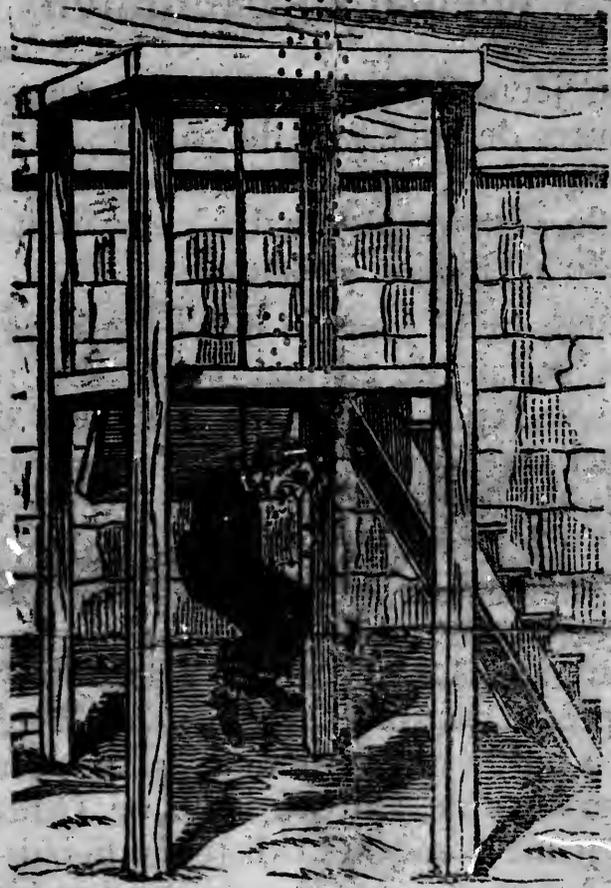
pelure,  
n à

32X

138 - 11

18

1095



# Cléophas Lachance

PENDU LE 28 JANVIER, 1881

pour meurtre d'Odélide Desilets.

56



## CLEOPHAS LACHANCE

était un jeune homme robuste, mesurant 5 pieds et 2 pouces de haut, âgé de 20 ans ; il vivait avec ses bons parents, cultivateurs, dans la paroisse de Bulstrode, district d'Arthabaska, et était voisin de la famille d'Odélide Desilets.

Par une belle journée d'été, la jeune Odélide Desilets sortait de la maison de son père pour aller passer l'après-midi dans la famille du meurtrier Lachance, dont elle était l'amie. Ses parents eurent la douleur de la plus voir revenir, elle avait disparue. Ce n'est qu'après la déclaration du meurtrier lui-même que la jeune Odélide Desilets fut retrouvée au fond d'un puits, où quelques planches la recouvrait. Le meurtrier Lachance, quelques jours après son crime, s'est lui-même livré à la justice, et a fait la déclaration suivante : J'ai commis un crime horrible, j'ai tué la jeune Odélide Desilets, la jeune fille qui est disparue depuis quelque temps. Avant de sortir de chez nous, je me suis armé d'un couteau, je suis allé au-devant d'elle en cherchant à l'embrasser et elle m'a repoussé, je l'ai jetée par terre et je l'ai frappée plusieurs fois avec mon couteau, et ensuite je l'ai assommée en frappant sur la tête, j'ai pris son corps et je l'ai transporté près d'un puits où je l'ai précipité, la tête la première, et j'ai pesé de mes pieds et de mes mains sur son corps. J'ai jeté quelques planches sur le puits pour cacher mon crime, puis, j'ai

3  
recouvert de boue les traces de sang. Je suis allé p us  
loin pour me laver les mains, afin de ne pas être  
soupçonner.

Au terme de la Cour Criminelle, le meurtrier  
se déclara non-coupable.

---

LACHANCE CONDAMNÉ A MORT.

---

A la prorogation du terme de la Cour Crimi-  
nelle, le 30 Novembre, l'hon. juge Plamondon a  
prononcé en ces termes la sentence de mort contre  
l'assassin d'Odélide Desilets :

“ Cléophas Lachance, vous avez été trouvé cou-  
pable du meurtre d'Odélide Desilets. ”

“ Le verdict de coupable a été rendu contre vous  
par un juré intelligent et consciencieux, après un  
procès de cinq jours de durée dans lequel vous  
avez eu l'avantage d'une défense habile, pleine et  
sans restriction.

“ Une jeune fille douce et pure a été l'objet de  
vos coupables convoitises, et pour parvenir à votre  
but, vous avez employé la violence. Vous l'avez  
épiée, alors qu'elle sortait, en plein midi, de la mai-  
son de son père pour aller passer une après-midi  
dans votre famille, dont elle était l'amie.

“ Avant de sortir de chez vous, vous vous êtes  
armé d'un couteau pour la contraindre par l'inti-  
midation et la violence à céder à vos désirs. Vous

êtes allé au-devant d'elle et l'avez assaillie en cherchant à l'embrasser. La vertueuse enfant vous a repoussé avec indignation. Elle devait payer de sa mort le triomphe de sa vertu.

“ Avec la fureur d'une bête féroce, vous l'avez saisie, terrassée, vous l'avez dardée au cou et à la tête avec votre couteau, et lorsqu'elle était étendue gémissante et sans connaissance sur le sol imprégné de son sang, vous l'avez froidement assommée en la frappant de toutes vos forces deux fois sur la tête, lui infligeant deux blessures mortelles. Puis vous avez eu le courage féroce de soulever le corps de votre victime et de la précipiter la tête la première, dans un puits.

“ Pour faire disparaître les traces du meurtre, vous avez pesé de vos pieds et de vos mains sur ses membres en les refoulant dans le puits, puis sur le tout vous avez jeté quelques planches et vous êtes allé tranquillement plus loin, laver vos mains rouges de sang, pendant que la pauvre Odélide Desilets continuait au fond du puits la longue et terrible agonie que Dieu seul a connu les secrets.

“ La preuve contre vous a été complète, et de plus vous avez admis votre crime librement et volontairement, et c'est de votre bouche que sont tombés ces détails navrants qui font du meurtre d'Odélide Desilets le forfait le plus atroce qui ait jamais été commis dans nos cantons.

“ Votre habile et zélé défenseur, n'a pu s'empêcher d'admettre devant les jurés que la pauvre fille était morte de votre main.

“ Vous avez cherché à prouver que vous ne possédiez pas l'intelligence suffisante pour être tenu légalement responsable de vos actes, mais vous avez failli complètement dans cette tentative.

“ Vous avez reconnu votre crime, vous l'avez regretté. Pour décharger votre conscience vous l'avez aux hommes—et à Dieu sans doute. La loi veut que vous portiez la peine de votre forfait.

“ Plus heureux que votre victime, vous avez eu, et aurez encore le loisir, avant de paraître devant Dieu, de faire monter jusqu'à ses pieds le cri de votre repentir. Dieu est bon. Si la justice humaine doit être inexorable, les miséricordes de Dieu sont infinies. Profitez donc des quelques semaines qui vous restent à vivre pour vous préparer à votre fin.

“ Cléophas Lachance, le jugement et la sentence de la Cour du Banc de la Reine, ici, sont que, à raison de la dite conviction du meurtre prononcée contre vous, vous soyez conduit d'ici à la prison commune de ce district, et que, vendredi, le 28e jour de janvier prochain, en dedans des murs de la dite prison, vous soyez pendu par le cou, en la manière pourvue par la loi, jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

“ Et que Dieu ait pitié de votre âme.”

---

### EXÉCUTION DE LACHANCE.

---

La justice des hommes est enfin satisfaite. Lachance a payé sur l'échafaud son dernier tribut, et la société est vengée du meurtre atroce dont il s'était rendu coupable.

Le prisonnier s'était depuis longtemps préparé à ce moment terrible. Les secours de la religion qu'il sut recevoir avec empressement et mettre à profit dans ses longues heures de détention, lui avaient donné beaucoup de résignation, et son courage ne s'est jamais démenti un seul instant.

On dit cependant que, pendant la messe, qui fut dite à son intention dans la prison même, la veille de l'exécution et à laquelle il reçut la sainte communion, il laissa échapper quelques larmes.

Dans l'après-midi, deux sœurs du couvent de ce village le visitèrent et s'entretenirent avec lui jusqu'au soir ; elles le laissèrent calme et résigné comme toujours.

Quelques instants après, le Rév. Père Resther se chargeait des derniers moments du malheureux. Il passa la nuit avec lui, et l'on dit que Lachance vint le trouver plusieurs fois après s'être retiré pour dormir, afin de s'entretenir avec lui, ne pouvant fermer l'œil.

Le matin, il prit son déjeuner presque comme d'habitude.

Vers sept heures et trois quarts, le bourreau, vêtu de noir, fit son apparition à la cellule du condamné et procéda à la funèbre cérémonie.

A 8 heures, Lachance précédé du Rév. P. Resther et suivi du bourreau, monta sur l'échafaud d'un pas ferme et sûr. Il se plaça sur la trappe fatale et, pendant que l'exécuteur lui ajustait le nœud au cou, le Rév. P. Resther adressa quelques mots aux personnes admises à l'exécution. Il leur dit qu'il

était prié par l'infortuné qui allait bientôt comparaître devant le souverain juge, de leur dire qu'il se déclarait coupable du meurtre, et qu'il demandait pardon à la société de son crime. Il ajouta que ce qui l'avait conduit là, était une malheureuse passion contre laquelle on ne saurait jamais trop se mettre en garde. Après l'avoir recommandé à la miséricorde du Tout-Puissant, le Rév. Père se retira quelques pas en arrière et, dans ce moment d'angoisses poignantes, un sourire, autant de résignation que d'amertume, passa sur le visage du condamné, puis, la trappe souvrant avec fracas, le lança dans l'éternité.....

La mort fut instantanée. Un seul mouvement des épaules dix ou douze secondes après la chute, annonçait que tout était fini. Après la récitation de quelques prières, le corps fut descendu et placé dans une tombe, puis, après l'enquête du coroner, enterré près de la prison, en dedans des murs.

Une centaine de personnes assistaient à l'exécution, et s'étaient rangées au pieds de l'échafaud. Mais au-delà d'un mille se pressaient à l'extérieur, sans pouvoir rien voir. On craignit un instant que la foule qui forçait les portes des murs un peu endommagées, ne réussit à s'introduire forcément dans la cour. Un certain nombre, pourvus d'une longue échelle, avaient escaladé les murs et se montraient sur le toit du hangar à bois. Le shérif eu toutes les misères à les faire descendre. Cette curiosité morbide, n'est pas seulement constatée ici, mais existe partout et doit être regrettée.

Enfin, c'est la première exécution dans notre district, et nous espérons que ce sera la dernière, par l'exemple terrible mais salutaire, qu'elle procure aux populations.

## COMPLAINTE (*Air connu*).

REFRAIN : Priez Dieu, *bis*  
Pour moi, pauvre malheureux.

### 1er COUPLET

Jeunes gens qui écoutez  
C'est à vous d'en profiter  
De l'exemple qui est donnée  
Par moi, triste meurtrier  
Refrain, Priez Dieu, etc.

### 2me COUPLET

Le 28e jour de ce mois  
Je dois quitter la vie  
Car juger des humains  
Lachance est criminel  
Refrain, Priez Dieu, etc.

### 3me COUPLET

Il était à peine midi  
Par une belle journée d'été  
Quand j'ai tué ma victime  
Odélide Desilets  
Refrain, Priez Dieu, etc.

### 4me COUPLET

Jeunes filles, écoutez-moi  
Toi qui fut ma victime  
J'ai regretté mon crime  
Donne-moi mon pardon  
Refrain, Priez Dieu, etc.

### 5me COUPLET

Je frémis sous la menace  
De la mort que je vois venir  
Et je demande pour grâce  
Qu'un peu de temps pour fi-  
Refrain, Priez Dieu, etc. [nir

### 6me COUPLET

Quelle tristesse pour  
[parents  
D'avoir un si grand malheur  
D'être obligés de partir  
Pour échapper au déshon-  
Refrain, Priez, etc. [neur

### 7me COUPLET

Adieu donc, mère adorée  
De qui j'ai la lumière  
Je ne méritais pas  
Qu'on me donnât le jour  
Refrain, Priez Dieu, etc.

### 8me COUPLET

Pardonnez moi le regret  
Que je cause à mon père  
C'est mon dernier adieu  
Chers parents pour toujours  
Refrain, Priez Dieu, etc.

